Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251127-7CA-DE

COMMUNE DE MAHALON
(Finistère)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 14
. en exercice : 14
. présents : 10
. votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heure, le Conseil Municipal de la commune de MAHALON (Finistère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Bernard LE GALL, Maire de Mahalon.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : LE GALL Bernard, BETROM Raymond, KÉROURÉDAN Myriam, DUQUESNE Annick, CELTON Fabien, PERON Marie-Hélène, LE BRUN Raphaël, LE GALL François, LE CORRE Marie-Renée, BARIOU Tanguy, PERON Marie-Hélène.

Absents : CLAQUIN Marion, DARCHEN Martine, FAILLARD Anthony, SOUBEN René, excusées.

Secrétaire : BARIOU Tanguy

7 - AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,
Vu le budget primitif annexe du service d'eau potable voté par délibération du 8 avril 2025,
Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif annexe du service d'eau potable 2025,
Considérant que le programme d'investissement de l'année fait ressortir un besoin de financement pour la sécurité incendie sur réseau d'eau.
Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.
Après consultation d'organismes bancaires, la proposition du Crédit Agricole est la mieux disante:
Ses caractéristiques:
Durée du contrat de prêt: 15 ans (180 mois)
Périodicité des échéances: trimestrielle.
Taux de base: 3.59 % Fixe
Montant de la 1ère échéance: 2 897.51 €
Frais de dossier: 113 €

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'un montant total de 113 000 € et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus.
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'emprunt auprès du Crédit

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901433-20251127-7CA-DE

Agricole aux conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) pour un montant de 113 000 €.

Fait et délibéré, à Mahalon, le 27 novembre 2025.

A Mahalon, le 02 décembre 2025.

Le Maire,
Bernard LE GALL

MAIRIE DE MAHALON (Finistère)